

Communauté de communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 21 décembre 2015

convocation du 14 décembre 2015

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Françoise GRAS, Jean-Louis DELORME, Pascal GIROD, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, , Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET , Gérard CHARRIERE , Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE , Michel SOUSSIA, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Maurice BESSARD, , Josiane CARRETIE , Claude BONNE , Cyril JOURNEAUX, Isabelle BRANCHY , Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU, Alain BORGES, Frédéric BRIDE.

ABSENTS ou **ABSENTS EXCUSES** : Marie-Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Michel RAFFIN, Bernard RUDE Micheline REBREYEND-COLIN, Frédéric JACQUEMIN, Christelle CHAVARD, Nicole VELON, Roland VUITTON, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITEE ABSENTE ou **EXCUSEE** : Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise DUBOCAGE.

Le Président souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et leur donne la parole. Un délégué rappelle les événements tragiques du 13 novembre 2015, exprime son soutien avec les manifestations patriotiques et invite chacun à s'engager, à son niveau, pour l'intérêt de tous, sans tout attendre d'en haut.

Puis Madame DEJONGHE, présente l'association Entr'aide dont elle est la Présidente.

✓ **L'association Entr'aide**

9 bénévoles totalement investis et engagés dans leurs missions interviennent, sans aucune rémunération et connotations politiques, religieuses et philosophiques, auprès de personnes dont une grande solitude est leur quotidien, à la demande des travailleurs sociaux, du personnel médical, des familles, dans les 3 E.P.H.A.D. d'Orgelet, d'Arinthod, de Saint-Julien et à domicile. Cette association fonctionne grâce à l'adhésion de ses membres (10 €/an) et aux subventions des communes qu'elle sollicite pour 2016 (10 aides versées sur 40 sur le territoire communautaire) et quelques remboursements de frais de formation.

✓ **Intervention de Me BRIDE Principale du collège Bichat du projet « ma planète 2050 »**

- Présentation des actions élus/élèves

Madame BRIDE, principale du collège BICHAT expose le partenariat avec la communauté de communes qui permet de mutualiser les moyens (équipements sportifs gymnase et piscine...) et la volonté pédagogique de respecter les programmes en travaillant sur des projets interdisciplinaires dont le fil conducteur est « agir pour un développement soutenable » et une projection « ma planète en 2050 ». La gestion de l'établissement par son approvisionnement en produits locaux, le tri des déchets, la suppression des produits phytosanitaires, la mini entreprise Kit d'allume feu, les actions mis en place, le travail des élèves autour des problématiques de développement durable ont fait du collège BICHAT, le seul collège de l'académie labellisé Expert Environnement durable.

Comment agir sur le territoire et avec les communes est une des préoccupations des jeunes, merci de répondre aux questionnaires qui seront remis à chaque foyer dont l'analyse sera présentée au recteur d'académie en présence du maire de la commune afin de définir une action par commune . Comment chacun pourrait faire sien leur slogan : « ma planète n'a plus de jus, ne rêvez plus, agissez ». Le Président invite chacun à s'exprimer ou à réfléchir sur les projets communautaires ou communaux pour 2016.

✓ **Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président.**

- Approvisionnement en plaquette bois de la chaufferie

D'un commun accord amiable avec le gérant de la société Bois et Connexes de Franche-Comté , le marché d'approvisionnement qui devait prendre fin le 31/12/2015 a été résilié au 16/11/2015 (changement de fournisseur hors grands froids).

L'entreprise Approbois, titulaire du marché d'approvisionnement au 01/01/2016 a assuré la fourniture de plaquettes en s'engageant à respecter les caractéristiques des plaquettes définies dans le cahier des charges. Or, ce ne fut pas le cas, compte des conséquences sur les installations particulièrement chaudières, vis d'alimentation et électro filtre, la résiliation de ce marché pour intérêt du service contracté avec cette entreprise lui a été notifiée.

La société Bresse Bois Energie, classée 2eme lors de l'analyse des offres, livre aujourd'hui la chaufferie, le marché de fournitures du 01/01/2016 au 30/06/2018 lui est attribué.

- Elagage 2015

Après analyse des 2 offres reçues, l'entreprise Christian Buchot fut la mieux disante. Elle réalisera des travaux, principalement à la scie en hauteur, pour 5 850 € HT.

- Aménagement de l'aire de stationnement VL/Bus groupe scolaire à Arinthod

Un avenant pour prestations supplémentaires de 4010.64 € HT au profit de la société Famy a été accepté.

- Assainissement – Mise à enquête publique du zonage

Sur Broissia du 08/01/2016 au 08/02/2016

Sur Marigna Sur Valouse du 18/01/2016 au 20/02/2016

Sur Bourcia du 07/02/2016 au 11/02/2016

Sur Valfin sur Valouse du 05/01/2016 au 09/02/2016

- ✓ **Fourniture d'électricité** : Adhésion à un groupement de commande organisé par le SIDEC

Pour répondre à l'obligation légale de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KWA –groupe scolaire d'Arinthod et de saint Julien, chaufferie, station d'épuration d'Arinthod- la collectivité avait choisi de participer à la consultation organisée par le SIDEC au titre d'un groupement de commandes. L'analyse des offres a permis de retenir EDF, pour ce type de contrat, au tarif de 42.93 € HT /Mwh auquel s'ajoute 0.25 € HT /Mwh si l'option « énergie verte » est retenue. Sur des consommations identiques à celles des 12 derniers mois, l'économie générée serait de l'ordre de 9 330 € HT ou de 9 269 € HT avec option « énergie verte ». A l'unanimité le conseil communautaire adhère au groupement de commande mis en place par le Sidec, retient l'option « énergie verte » pour chacun des sites, prend acte de la rémunération à verser au SIDEC de 208.51 € TTC pour l'optimisation des contrats et de 180 € TTC pour les frais de coordination du groupement de commandes.

- ✓ **Taxe de séjour**

- Présentation de la réforme

La loi 2014-1654 du 29 décembre 2014 stipule que les personnes mineures sont exonérées de la taxe de séjour. Les abattements au titre de l'article R233-61 sur le nombre d'unités de capacité d'accueil sont de 40 %.

- Fixation des tarifs

En tenant compte des unités d'accueil sur le territoire, à l'unanimité, le conseil communautaire décide que la perception de la taxe de séjour concerne l'année entière. Il fixe l'abattement facultatif aussi appelé coefficient de fréquentation et les tarifs comme suit :

CATEGORIE HEBERGEMENTS	Tarifs par nuitée et par unités de capacité d'accueil	Coefficient de fréquentation
Gîte rural, chambre d'hôte	0.70 €	20 %
Hôtel non classé	0.50 €	20 %
Hôtel classé 1* 2 *	0.50 €	25 %
Camping jusqu'à 2*	0.25 €	14 %

- ✓ **Tourisme:**

- Edition de carto- guides – Fixation du tarif de vente

Le carto-guide, plan qui présente en recto-verso les sentiers de randonnée des Communautés de Communes Petite Montagne et Région d'Orgelet sera vendu au public à 6 €.

- ✓ **Demande de retrait** de la Commune de La Balme d'Epy du périmètre CC Petite Montagne : positionnement du conseil communautaire.

Cette commune a transmis la délibération du conseil communautaire du Pays de Saint –Amour donnant un avis favorable à sa demande d'adhésion. Cette démarche induit un cas dérogatoire, l'EPCI d'origine n'a pas à délibérer, la décision relève de monsieur le Préfet.

- ✓ **Réflexions sur l'année 2016** : vos propositions

Aucune proposition n'est formulée par les conseillers communautaires. Le Président invite chacun à méditer le slogan des collégiens « Ne réfléchissez plus, agissez ». Il évoque ensuite l'absence de réponse de madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet à son invitation conjointe à celle du Président de la communauté de communes Jura Sud pour une rencontre des bureaux.

Le Vice Président en charge de l'environnement rapporte la décision du Conseil Départemental de porter l'étude sur le bassin de la Valouse. La haute vallée de l'Ain donc du bassin de la Valouse entrera dans le champ de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Plan d'Inondations) qui est obligatoire au 01/01/2018.

Le processus de déblocage des subventions au titre des Contrats Leader oblige à travailler les projets qui seraient éligibles. Les déplacements doux sont au cœur du dispositif.

✓ **Informations et questions diverses.**

• Assurances de la collectivité

Le dépouillement des offres est en cours, la consultation porte sur un marché de 3 ans, hors risques statutaires, ce dernier étant garanti avec le marché actuel jusqu'au 31/12/2016.

Remplacement de madame Miek Gilles, chargé de missions et coordinatrice Natura 2000

Après les entretiens des postulants, la candidature de Madame Cécile Roux est retenue. Elle dispose d'une expérience sur un poste similaire en Lozère depuis 8 ans. Elle prendra ses fonctions le 01/02/2016 en tant qu'ingénieur territorial pour 85 % d'un temps plein.

Bulletin annuel

Il sera remis aux maires lors du prochain conseil communautaire du 12 janvier 2016 et sera distribué par leurs soins.

En souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année aux conseillers communautaires et à leur famille, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 30.